

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2610

19 octobre 2013

SOMMAIRE

Annea Properties S.à r.l.	125244	Genel S.A.	125250
Berto S.à r.l.	125237	HDL Holdings, S.à r.l.	125263
Catania S.à r.l.	125280	Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l.	125263
CEREP III Eastern S.à r.l.	125244	Iluba International S.A.	125268
Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à r.l.	125241	Immo-Future Promotion S.A.	125238
Congra S.A. SPF	125239	International Food Invest S.A.-SPF	125238
CONTENTE Constructions S.à r.l.	125241	Inversiones Viso S.A.	125238
Corin S.A.	125239	K.Y.O. S.A.	125241
Crusader S.A.	125241	LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l.	125242
Crystal Développement S.A.	125239	Little Bay S.à r.l.	125242
CTL Mezz A Luxco S.à r.l.	125240	Lorm Properties S.à r.l.	125242
Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l.	125240	Lux Cars Leasing Sarl	125242
Danimo S.A.	125237	Rebend Investments Lux S.à r.l.	125243
Davies Associates	125237	REI Latin America I S.à r.l.	125261
Decatec S.A.	125237	Reinholds Pharma S.A.	125243
Delek-Belron Luxembourg S.A.	125236	RE Swimwear S.à r.l.	125243
DF Group SA	125240	Rue Neuve SCI	125244
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A.	125238	Runova Sarl	125243
DOMINALUX Spf S.A.	125240	Russo Concept Sarl	125243
Doosan International Luxembourg S.à r.l.	125240	Sabco S.A.	125234
Dralinvest S.A. S.P.F.	125241	SafeWorks S.à r.l.	125244
Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A.	125236	Salon de Coiffure Steff S.à r.l.	125235
EAA Capital Group S.à r.l.	125236	S&B Minerals Participations S.A.	125276
Eastbridge S.à r.l.	125239	Scenes d'Interieur S.à r.l.	125234
Edens S.A.	125236	SCG SDL Co-Invest S.à r.l.	125234
Egli S.à r.l.	125235	Semeraro Investments S.A.	125234
European Investment Management S.A.	125236	Semeraro Investments S.A.	125234
Fall Co 2 S.à r.l.	125278	Serco Integrated Services Luxembourg	125235
FSH	125248	Symbio S.A.	125235
		Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l.	125245
		Tradition II S.A.	125235
		Whitehall French RE 3 S.à r.l.	125280

Scenes d'Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCENES INTERIEUR Sarl
Signature

Référence de publication: 2013124460/11.

(130151379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SCG SDL Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.498.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013124461/11.

(130151091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 15.220.

Monsieur Thierry POIVEY, administrateur, est désormais domicilié
5 rue Gustave Raty
F- 54650 SAULNES

Pour la société
Mandataire

Référence de publication: 2013124458/12.

(130151373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 84.209.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124462/10.

(130151345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Semeraro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 84.209.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124463/10.

(130151347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Symbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Symbio S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124456/11.

(130151083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Salon de Coiffure Steff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 68.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124459/10.

(130151175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Serco Integrated Services Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 128.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de Serco Limited, entité juridique étrangère de la succursale luxembourgeoise SERCO INTEGRATED SERVICES LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124466/11.

(130151057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Tradition II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 177.385.

Avec effet au 16 juillet 2013, l'adresse de Monsieur Louis Libart a été transférée au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013124516/13.

(130151008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Egli S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3468 Dudelange, 32, rue des Fleurs.
R.C.S. Luxembourg B 95.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125282/9.

(130152335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

European Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.127.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/08/2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013124157/12.

(130151028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Dynamic Asset Management Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 63.960.

Les comptes annuels de la société de gestion en date du 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMIC ASSET MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG)SA
M. Christian WOLF

Référence de publication: 2013124151/12.

(130151071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

EAA Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124160/10.

(130151042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Edens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8025 Strassen, 28, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 43.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

WEN HE PING.

Référence de publication: 2013124163/10.

(130151005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Delek-Belron Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 90.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124140/10.

(130151316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Decatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 54.502.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 21 janvier 2013.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013124138/12.

(130150998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Davies Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.721.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2013.

*J. Davies
Le gérant*

Référence de publication: 2013124137/13.

(130151157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Danim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 166.476.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature
Domiciliataire*

Référence de publication: 2013124135/11.

(130151388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Berto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 137, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 117.652.

EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Monsieur BALTU Frédéric démissionne de son poste de Gérant Technique.

Monsieur Alberto Antonio ALVES AFONSO est nommé Gérant Unique pour une durée indéterminée.

Il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 02 juillet 2013.

*BERTO SARL
Fiduciaire des P.M.E.
Société anonyme
Signature*

Référence de publication: 2013124647/18.

(130152238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INVERSIONES VISO S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124262/11.

(130151213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

International Food Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 40.427.

Rectificatif du dépôt référence L130023382 du 06/02/2013

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013124259/14.

(130151027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Immo-Future Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 72-80, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 117.923.

Nous vous prions de noter que nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société «IMMO-FUTURE PROMOTION S.A.» inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 117.923, avec effet immédiat.

Bergem, le 2 septembre 2013.

MODUGNO Salvatore.

Référence de publication: 2013124258/11.

(130151445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 août 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Réviser d'entreprise:

KPMG Audit, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2013124749/18.

(130151766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Crystal Développement S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.988.

—
Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 30 juillet 2013

Transfert du siège social de la société avec effet au 1^{er} septembre 2013,

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124737/12.

(130151650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Corin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.556.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2013

1. La démission de Monsieur Paolo RICCI de son mandat de commissaire est acceptée.

2. Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013124732/14.

(130151961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Congra S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 153.581.

—
Rectificatif du dépôt L130151933:

Les comptes annuels pour la période du 07/06/2010 au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124730/11.

(130152150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.230.632,72.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 16 août 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Davina Bruckner, avec adresse au 17, Boulevard Albert 1^{er}, Palais Heracles, 98000 Monaco, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 01 janvier 2013;

- acceptation de la démission de Nathan Bruckner, avec adresse au 11, Boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 2013;

- acceptation de la démission de Dany Dwek, avec adresse au 149, Avenue Fond' Roy, 1180 Bruxelles, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 28 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124754/17.

(130152152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

DF Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 85.872.

Nous vous prions de noter que nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société 'DF GROUP S.A.' inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 85872, avec effet immédiat.
Bergem, le 2 septembre 2013. MODUGNO Salvatore.

Référence de publication: 2013124141/10.

(130151444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.175.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013124149/12.

(130151254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Doosan International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.012.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 146.134.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124132/10.

(130151285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Damovo Managed Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.749.

Les comptes annuels au 31.01.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013124122/12.

(130151018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CTL Mezz A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 177.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013124121/10.

(130151022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

Monsieur Jean-Baptiste VINCENT a remis sa démission, avec effet au 8 juillet 2013, de son mandat d'administrateur de la société CRUSADER S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.941.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124117/11.

(130151052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Dralinvest S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 150.025.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2013124150/11.

(130151261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

CONTENTE Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 50.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124109/10.

(130151364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 57.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124099/10.

(130151173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

K.Y.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 41.031.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

G.T. Management Services S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2013124272/12.

(130151249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Lux Cars Leasing Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 1A, roue de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 133.112.

—
Auszug einer Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. August 2013.

Die Anteilseigner der Gesellschaft „Lux Cars Leasing Sarl“, mit Sitz zu L-5550 Remich, 20, rue de Macher, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 133.112, haben beschlossen den Firmensitz zu ändern.

Die neue Adresse der Gesellschaft lautet ab 01.09.2013:

L-5531 Remich, 1a, route de l'Europe.

Wellenstein, den 30. August 2013.

Référence de publication: 2013124909/13.

(130152193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Lorm Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.073.

—
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions du gérant unique signées en date du 1^{er} septembre 2013 que le siège social de la société sera désormais:

16, avenue Pasteur

L-2310 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124908/15.

(130152225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Little Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 171.313.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de Sylvain Laur et de Valérie Clément, gérants et associés de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante:

Rua Dom Pedro V, 76 -1D

1250-094 Lisboa

Portugal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013124901/15.

(130151686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.656.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LB Vintners (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124914/11.

(130151940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Runova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.939.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013124442/11.

(130150820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Reinholds Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.515.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013124438/12.

(130151260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

RE Swimwear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124436/10.

(130150988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Russo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124443/10.

(130151177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Rebend Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.664.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124412/11.

(130150901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Rue Neuve SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg E 3.897.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Liquidation de la Société Civile Immobilière RUE NEUVE SCI.

Diekirch, le 29-08-2013.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013123814/13.

(130150201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

SafeWorks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.427.

—
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013123815/13.

(130150567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

CEREP III Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

—
EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124078/13.

(130150850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Annea Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.653.

—
EXTRAIT- Il résulte des résolutions du gérant unique signées en date du 1^{er} septembre 2013 que le siège social de la société sera désormais:

16, avenue Pasteur

L-2310 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124617/15.

(130151993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.139.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a share capital of one million five hundred thirty-six thousand six hundred fifty Euro (EUR 1.536.650,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121209 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 27, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l." (hereinafter, the Company or the Absorbing Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117139, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 13, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations* under number 1262 dated June 29, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on March 10, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations* under number 879 dated April 24, 2009.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) represented by eight hundred (800) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 22, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1824 of July 30, 2013, according to which the Company shall absorb Tishman Speyer Q 106 G.P. GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, with business address at Mainzer Landstraße 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, having its registered office at Frankfurt am Main, Germany and registered with the commercial register of the local court Frankfurt am Main under HRB 77513 (the Absorbed Company, collectively referred to with the Company as the Merging Companies), with a subscribed and fully paid in share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) represented by one (1) share with a nominal value of twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,00) (hereafter the Merger).

IV. Pursuant to an extraordinary general meeting of its sole shareholder enacted pursuant to a deed of the German notary on the date hereof, the Absorbed Company has purely and simply approved the Merger Proposal.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

a) The boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on July 22, 2013, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on July 22, 2013 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1824 of July 30, 2013.

b) According to article 266 (5) of the Law, the shareholders of each of the Merging Companies resolved to waive the examination of the Merger Plan by independent experts and the expert report.

c) The documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

d) The undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company will merge by absorption with the Absorbed Company which will contribute to the Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date of the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- a) the universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company being transferred to the Company;
- b) the Absorbed Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Company is the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Absorbed Company by virtue of the Merger as from the date of the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and that it has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date of the publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as well.

Fourth resolution

The Sole Shareholder (i) being the sole shareholder of both the Absorbing Company and the Absorbed Company and (ii) having, in its capacity as shareholder of the Absorbed Company, waived the allocation of new shares of the Absorbing Company, acknowledges that as consequence of the merger contribution of the Absorbed Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company will not issue new shares to the Sole Shareholder and that there will be no payment in cash.

Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications (except the publication of this deed) relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies and towards third parties the merger takes effect as from the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of this deed, in accordance with article 273 ter (1) of the Law.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TS Deutschland Portfolio Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un million cinq cent trente-six mille six cent cinquante Euro (EUR 1.536.650,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121209 (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l.» (ci-après, la Société ou la Société Absorbante), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117139, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 13 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1262 du 29 juin 2006, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph

Elvinger, prénommé, du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 879 du 24 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Euro (EUR 20.000,00) représenté par huit cent (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 22 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1824 du 30 juillet 2013, selon lequel la Société doit absorber Tishman Speyer Q 106 G.P. GmbH, une société à responsabilité limitée de droit Allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son lieu d'activité à Mainzer Landstraße 46, 60325 Francfort sur le Main, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la cour locale de Frankfort sur le Main sous HRB 77513 (la Société Absorbée, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), ayant un capital social entièrement libéré de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00), représenté par une (1) part sociale de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,00) (la Fusion).

IV. Suivant l'assemblée générale extraordinaire de son associé unique dont le procès-verbal a été établi en la forme authentique par le notaire Allemand ce jour même, la Société Absorbée a approuvé purement et simplement le Projet de Fusion.

Première résolution

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

a) Les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 22 juillet 2013, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 22 juillet 2013 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1824 du 30 juillet 2013.

b) conformément à l'article 266 (5) de la Loi, les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont décidé de renoncer à l'examen du Projet de Fusion par des experts indépendants, et au rapport d'expert.

c) Les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

d) Le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par La Société de toutes les formalités lui incombant en relation avec la fusion proposée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société fusionne par voie d'absorption avec la Société Absorbée, laquelle apporte à la Société tous ses actifs et tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément à compter du jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les effets suivants:

a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société Absorbée à la Société;

b) la Société Absorbée cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales la Société Absorbée;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion à compter du jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et qu'elle a la jouissance desdits biens à compter également du jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'Associé Unique (i) étant l'associé unique à la fois de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et (ii) ayant, en sa capacité d'associé unique de la Société Absorbée, renoncé à l'attribution de nouvelles parts sociales par la Société Absorbante, reconnaît que, suite à l'apport de fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbante n'émettra pas de nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique et qu'il n'y aura pas de paiement en numéraire.

Certificat de réalisation de la fusion

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications (à l'exception de la publication du présent acte) y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes et à l'égard des tiers, la Fusion produira ses effets à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du présent acte, conformément à l'article 273 ter (1) de la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145137/181.

(130176680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

FSH, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.516.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FSH S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2300 du 13 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau d'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à dix-huit millions trente-et-un mille euros (€ 18.031.000) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Reconnaissance de l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion.
3. Revue et approbation du rapport du conseil d'administration sur la fusion proposée et du rapport du réviseur sur l'apport en nature (conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»)).
4. Approbation du projet de fusion (le «Projet de Fusion») aux termes duquel la société anonyme Lovex International S.A., constituée par devant Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 avril 1985, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 22.744, sera absorbée par la Société, en faisant apport à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinq mille euros (€ 505.000) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions trente-et-un mille euros (€ 18.031.000) à dix-huit millions cinq cent trente-six mille euros (€ 18.536.000) par émission de cent un mille neuf cent soixante-dix (101.970) nouvelles actions de classe

B, cent un mille neuf cent soixante-dix (101.970) nouvelles actions de classe C et deux cent seize mille huit cent cinquante-six (216.856) nouvelles actions de classe D, étant toutes des actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, et attribution directe aux actionnaires de Lovex International S.A. des quatre cent vingt mille sept cent quatre-vingt-seize (420.796) nouvelles actions de chaque classe de la Société pour toutes les vingt mille deux cents (20.200) actions de Lovex International S.A. Toutes les actions nouvellement émises par la Société auront par classe à tous égards les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

6. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société.

7. Effets de la fusion.

Après délibération, l'assemblée adopte unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve l'accomplissement des conditions préliminaires à la fusion suivantes:

(a) Les conseils d'administration de chacune des sociétés fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 23 juillet 2013, lequel a été établi sous forme notariée par le notaire soussigné en date du 2 août 2013 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C, n° 1967 du 14 août 2013.

(b) Les conseils d'administration de chacune des sociétés fusionnantes ont, conformément à l'article 265 de la Loi, établi un rapport écrit détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions. Ces rapports sont inclus dans les résolutions des conseils d'administration visés au point (a) ci-dessus.

(c) Les actionnaires ont renoncé au rapport écrit sur le projet de fusion à établir par un expert indépendant ainsi que cette possibilité est prévue par l'article 266 (5) de la loi. Par conséquent, conformément au (3) du même article, un rapport sur l'apport en nature, dans les conditions de l'article 267-1 de la Loi, a été dressé. A cet effet, la société RSM Audit Luxembourg, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6 Rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.621, représentée par Pierre Leroy, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6 Rue Adolphe, a été choisi comme réviseur et son rapport conclut comme suit:

«En tenant compte des remarques mentionnées au point 4 du présent rapport et sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de l'augmentation de capital de FSH S.A., la valeur globale de l'apport, soit EUR 10.867.044 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société FSH S.A. émises en contrepartie, soit 420.796 actions».

Le rapport du 23 septembre 2013 restera annexé aux présentes.

(d) Les documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi, ont été déposés au siège de la Société un mois avant la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Après revue du rapport du conseil d'administration sur la fusion proposée et du réviseur sur l'apport en nature, l'assemblée approuve ces rapports.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et la fusion y décrite, aux termes duquel Lovex International S.A. sera fusionnée dans la Société par apport à la Société de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinq mille euros (€ 505.000) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions trente-et-un mille euros (€ 18.031.000) à dix-huit millions cinq cent trente-six mille euros (€ 18.536.000) par émission de cent un mille neuf cent soixante-dix (101.970) nouvelles actions de classe B, cent un mille neuf cent soixante-dix (101.970) nouvelles actions de classe C et deux cent seize mille huit cent cinquante-six (216.856) nouvelles actions de classe D, sans désignation de valeur nominale, lesquelles nouvelles actions sont toutes attribuées directement aux actionnaires de Lovex International S.A. Toutes les actions ordinaires nouvelles ont par classe à tous égards les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

Les actions nouvelles sont réparties comme suit entre les actionnaires de Lovex International S.A.:

- Fanny Schwennicke reçoit cent un mille neuf cent soixante-dix (101.970) nouvelles actions de classe B,
- Olivier Schwennicke reçoit cent un mille neuf cent soixante-dix (101.970) nouvelles actions de classe C,
- François Schwennicke deux cent seize mille huit cent cinquante-six (216.856) nouvelles actions de classe D.

125250

Sixième résolution

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier alinéa de statuts de la Société afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix-huit millions cinq cent trente-six mille euros (€ 18.536.000) représenté par six cent un mille cent six (601.106) actions sans désignation de valeur nominale et réparties en quatre (4) classes d'actions, de la manière suivante:

- La «Classe A» comprend les actions numéro un (1) à quarante-deux mille (42.000);
- La «Classe B» comprend les actions numéro quarante-deux mille une (42.001) à cent soixante-dix-huit mille cent soixante-treize (178.173);
- La «Classe C» comprend les actions numéro cent soixante-dix-huit mille cent soixante-quatorze (178.174) à trois cent quatorze mille trois cent quarante-six (314.346);
- La «Classe D» comprend les actions numéro trois cent quatorze mille trois cent quarante-sept (314.347) à six cent un mille cent six (601.106).»

Septième résolution

L'assemblée reconnaît que la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre Lovex International S.A. en tant que société absorbée et la Société en tant que société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de Lovex International S.A. à la Société;
- b) les actionnaires de Lovex International S.A. deviennent actionnaires de la Société;
- c) Lovex International S.A. cesse d'exister;
- d) l'annulation des actions de Lovex International S.A.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, la légalité de la fusion approuvée par le présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12788.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145452/128.

(130177387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Genel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.904.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of August, before Us, Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., a società à responsabilità limitata existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 103.123 and having a share capital of EUR 1,100,000. (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (società anonima), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GENEL S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives). Ownership of the shares will be established by registration of the owner in the register of shares (registre des actions).

6.3. A share transfer shall be carried out by the entry in the Register of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company.

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the

minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by joint signature of any two (2) directors or if the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors: joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results

of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 11.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euros (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr Giuseppe Di Modica, born on 31 May 1974 in Enna, Italy, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Mr Abdelhakim Chagaar, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2. revox s.à r.l., having its registered office at 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 148.865 is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares and expressly acknowledges that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915 have been fulfilled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123 ayant un capital social de EUR 1,100,000. (l'Actionnaire Unique),

représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GENEL S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront nominatives. La propriété des actions sera établie par l'inscription du propriétaire dans le registre des actions.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires;
- (ii) par un quelconque mandataire de la Société; ou
- (iii) suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la cession d'actions.

6.6. Les renseignements concernant tout changement dans l'actionnariat ou l'exercice d'un droit rattaché aux actions (p.ex. à la suite d'une vente, une cession ou un nantissement des actions, augmentation ou réduction de capital, etc.) seront transmis par la Société (le cas échéant) au Séquestre pour les besoins d'inscription dans le Registre le jour où la Société reçoit les renseignements et, si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, le jour ouvrable suivant. Les Actionnaires inscrits dans le Registre seront autorisés à exercer les droits rattachés aux actions, en ce compris l'admission et le vote aux assemblées générales et seront considérés comme actionnaires pour les besoins de toute Assemblée Générale.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer

à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si le Conseil est composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.500,- EUR.

Résolutions de l'actionnaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Mr Giuseppe Di Modica, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Mr Abdelhakim Chagaar, né le 3 Mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2. revox s.à r.l., ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148.865 est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: EAC/2013/10991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124221/587.

(130151451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

REI Latin America I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 130.137.

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) «Byblos Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 129.273, détentrice de cinquante mille (50.000) parts sociales de classe B, d'une (1) part sociale de classe A et d'une (1) part sociale de classe R.
- 2) «Montabor S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 109.036, détentrice de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de classe B et d'une (1) part sociale de classe O.
- 3) «Thurloe Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 109.035, détentrice de quinze mille (15.000) parts sociales de classe B.
- 4) «Capital Blow Switzerland», une société de droit suisse, ayant son siège social à Seefeldstrasse 5, CH-8008 Zurich, Suisse, enregistrée auprès du registre de Commerce du canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.031.301-3, détentrice d'une (1) part sociale de classe C.
- 5) Monsieur Lars MOHN, Investment Banker, né le 22 août 1974 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant au 217 Via Ravenna, Newport Beach, CA 92663 (USA), détenteur d'une (1) part sociale de classe D.
- 6) Monsieur Hady AMR, économiste, né le 8 avril 1967 à Beyrouth (Liban), demeurant au 3612N, Woodstock Street, 22207 Arlington, Virginie (USA), détenteur d'une (1) part sociale de classe E.
- 7) Monsieur Dean AMRO, Real Estate Investor, né le 12 juin 1975 à Morristown, New Jersey (USA), demeurant au 4 West 21st Street, Apt 15B, New York, New York 10010 (USA), détenteur d'une (1) part sociale de classe F.
- 8) Monsieur Asad AMR, Chemical Engineer, né le 21 septembre 1941 à Beyrouth (Liban), demeurant au Malta Lane, 22101 McLean, VA (USA), détenteur d'une (1) part sociale de classe G.
- 9) Monsieur Keith O'DONNELL, administrateur de société, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande), demeurant au 42, rue Dicks, L-3223 Bettembourg, détenteur d'une (1) part sociale de classe I et d'une (1) part sociale de classe K.

10) Monsieur Olivier GATEAUX, Finance Director, né le 18 mars 1973 à Paris (France), demeurant au Jungholzstrasse 60, CH-8050 Zurich, Suisse,

détenteur d'une (1) part sociale de classe J.

11) «NATHAN BRODSKY HOLDINGS II LLC», une société à responsabilité limitée régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 400 West 59th Street, New York 10019 (USA),

détentrice d'une (1) part sociale de classe L.

12) Monsieur Daniel Joshua BRODSKY, né à New York (USA) le 21 novembre 1944, demeurant à 400, West 59th Street, New York 10019 (USA),

détenteur d'une (1) part sociale de classe M.

13) «OACIS INVESTING Ltd», une société à responsabilité limitée régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1450797,

détentrice d'une (1) part sociale de classe N.

14) «COPELIA SA», une société ayant son siège social à c/o REInvest S.A., 6, rue Robert-Céard, CH-1204 Genève, Suisse, immatriculée auprès du registre des sociétés suisse sous le numéro CH-660.0.378.979-4,

détentrice d'une (1) part sociale de classe P.

15) Madame Joan SCHNEEWEISS, née à New York (USA) le 12 octobre 1936, demeurant au 860 Fifth Avenue, New York NY 10065 (USA),

détentrice d'une (1) part sociale de classe Q.

Tous quinze ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de quinze (15) procurations sous seing privé données respectivement le 4 avril 2013 et le 8 mai 2013, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- que les parts sociales sont actuellement réparties entre seize (16) associés;
- que les quinze (15) associés préqualifiés sub 1) à 15) sont ici valablement représentés, comme dit ci-dessus;
- qu'un avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale a été envoyé par lettre recommandée datée du 20 juin 2013 au seizième associé, à savoir «Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Ltd», ayant son siège à 23-27 Charter Place, JE4 OWH St Helier, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 86333, détentrice d'une (1) part sociale de classe H.

- que ledit associé «Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Ltd» n'est ni présent ni représenté à la présente assemblée générale des associés.

- que par conséquent la présente assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Lesquels comparants sub 1) à 15), représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée "REI Latin America I S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 35 045), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.137, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1919 du 7 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph ELVINGER en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2996 du 19 décembre 2008,

ont requis à l'unanimité le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

« **Art. 5. paragraph 1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange, Grand-Duchy of Luxembourg."

b) version française:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

Les associés constatent que:

- l'associée «Byblos Holdings S.à r.l.» a désormais son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange;
- l'associée «Montabor S.à r.l.» a désormais son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange;

- l'associée «Thurloe Holdings S.à r.l.» a désormais son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange;
- l'associée «Capital Blow Switzerland» a désormais son siège social au 5, Seefeldstrasse, CH-8008 Zurich, Suisse;
- l'associée «COPELIA S.A.» a désormais son siège social à c/o REInvest S.A., 6, rue Robert-Céard, CH-1204 Genève, Suisse;
- l'adresse de l'associé Monsieur Lars MOHN est désormais fixée au 217 Via Ravenna, Newport Beach, CA 92663 (USA);
- l'adresse de l'associé Monsieur Asad AMR est désormais fixée au Malta Lane, 22101 McLean, VA (USA);
- l'adresse du gérant de catégorie B Monsieur Jimmy TONG SAM est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2802. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013123474/111.

(130148981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**HDL Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l.).**

Capital social: USD 30.902.056,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.268.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August at 11.00 am.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Home Depot of Canada Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at 40 King Street West Suite 5800 M5H 3S1, Toronto, Ontario, Canada, registered with the Canada Industry Registry under number 401947-4 (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Marjorie Binet, maître en droit, with professional address at 10-12, Boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178268 (the "Company"), whose registered office has been transferred from Spain to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 26 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six (30,902,056) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company to "HDL Holdings, S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;

4. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars with effective date as of 26 June 2013 and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company from Euro to United States Dollars;

5. Decrease of the share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with effective date as of 26 June 2013, by a certain amount so that the share capital of the Company will amount to USD 30,902,056 (Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six United States Dollars) by the decrease of the nominal value of all the shares of the Company so that each share of the Company will have a nominal value of USD 1 (One United States Dollar);

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company;

7. Acknowledgement of the resignation of (i) Mr. L. Briley Brisendine Jr. and Ms. Carol Buchenroth Tomé as category A managers of the Company and (ii) Mr. Dwaine A. Kimmet and Mr. Duane A. Portwood as category B managers of the Company;

8. Appointment of (i) Mr. Christopher Kattos and Mr. William Craig Costantino as category A managers of the Company and (ii) Mr. Luc Sunnen, Mr. Christophe Fender and Mr. Marcel Stephany as category B managers of the Company, for an undetermined duration;

9. Amendment of the last paragraph of article 21 of the articles of association of the Company; and

10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "HDL Holdings, S.à r.l.";

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is HDL Holdings, S.a r.l."

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert, with effective date as of 26 June 2013, the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars using the exchange rate EUR/USD of 1.3024 provided by the European Central Bank as at 26 June 2013.

The Sole Shareholder further resolves to subsequently convert, with effective date as of 26 June 2013, the currency of the nominal value of the shares of the Company from EUR 1 (One Euro) to USD 1.3024.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 40,246,837.7344 and is represented by 30,902,056 (Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six) shares with a nominal value of USD 1.3024 each.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company further to the conversion mentioned above, with effective date as of 26 June 2013, by an amount of USD 9,344,781.7344 so as to decrease it from its current amount of USD 40,246,837.7344 to USD 30,902,056 (Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six United States Dollars) by the decrease of the amount of the nominal value of the 30,902,056 (Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six) shares of the Company from USD 1.3024 to USD 1 (One United State Dollar) each.

It is further resolved that the surplus amounting to USD 9,344,781.7344 and resulting from the above share capital decrease will be allocated, with effective date as of 26 June 2013, to the share premium account of the Company.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 30,902,056 (Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six United States Dollars), represented by 30,902,056 (Thirty Million Nine Hundred Two Thousand Fifty-Six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of the following persons as managers of the Company, effective as of the date of the present deed:

(i) As category A managers:

- Mr. L. Briley Brisendine Jr., with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America;
- Ms. Carol Buchenroth Tomé, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America; and

(ii) As category B managers:

- Mr. Dwaine A. Kimmet, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America; and
- Mr. Duane A. Portwood, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, United States of America.

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to Mr. L. Briley Brisendine Jr., Ms. Carol Buchenroth Tomé, Mr. Dwaine A. Kimmet and Mr. Duane A. Portwood for the performance of their mandate as managers of the Company.

Eighth resolution:

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company effective as of the date of the present deed and for an undetermined duration.

(i) Are appointed as category A managers:

- Mr. Christopher Kattos, Finance Director, born in New York, United States of America on 29 September 1958, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Building B-12, Atlanta, Georgia 30339, United States of America; and
- Mr. William Craig Costantino, Sr. Manager Consolidations, born in Georgia, United States of America on 25 November 1969, with professional address at 2455 Paces Ferry Road, Building B-12, Atlanta, Georgia 30339, United States of America.

(ii) Are appointed as category B managers:

- Mr. Luc Sünnen, chartered accountant, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Christophe Fender, chartered accountant, born in Strasbourg, France, on July 10, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Marcel Stephany, chartered accountant, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4, 1951, with professional address at 23, cite Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution:

The sole shareholder resolves to amend the last paragraph of articles 21 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

"Besides the statutory reserve, the Company will maintain a special reserve account (the "Special Reserve") for any interest amount paid from time to time by the Borrower under a profit participative loan agreement dated November 19, 2007, as amended, for the period commencing on November 19, 2007 and ending on 2 August 2013. The amounts allocated to the Special Reserve shall be non distributable for a period of 5 (five) years as from the date where they have become non distributable according to Spanish tax laws."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about on thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The documents having been read to the proxy holder of the appearing party, the said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'août à 11 heures du matin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Home Depot of Canada Inc., une société organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social sis à 40 King Street West Suite 5800 M5H 3S1, Toronto, Ontario, Canada, immatriculée auprès du Registre Canada Industrie sous le numéro 401947-4 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Marjorie Binet, maître en droit, avec adresse professionnelle sis au 10-12, Boulevard F-D Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Home Depot Mexico Holding Company, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178268 (la «Société»), dont le siège social a été transféré d'Espagne vers le Luxembourg par un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 26 juin 2013, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que les Trente Millions Neuf Cent Deux Mille Cinquante-Six (30.902.056) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société en «HDL Holdings, S.à r.l.»;
3. Modification subséquente de l'articles 2 des statuts de la Société;
4. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain avec date effective au 26 juin 2013 et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de l'Euro au Dollar Américain;
5. Diminution du capital social de la Société à la suite de la conversion mentionnée ci-dessus, avec date effective au 26 juin 2013, par un certain montant afin que le capital social de la Société soit d'un montant de 30.902.056 USD (Trente Millions Neuf Cent Deux Mille Cinquante Six Dollars Américains) par la diminution de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société afin que chaque part sociale de la Société ait une valeur nominale de 1 USD (Un Dollar Américain);
6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société;
7. Reconnaissance de la démission de (i) Mr. L. Briley Brisendine Jr. et Ms. Carol Buchenroth Tomé en tant que gérants de catégorie A de la Société et de (ii) Mr. Dwaine A. Kimmet et Mr. Duane A. Portwood en tant que gérants de catégorie B de la Société;
8. Nomination de (i) Mr. Christopher Kattos et Mr. William Craig Costantino en tant que gérants de catégorie A de la Société et de (ii) Mr. Luc Sunnen, Mr. Christophe Fender and Mr. Marcel Stephany en tant que gérants de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée;
9. Modification du dernier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société et;
10. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la Société en «HDL Holdings, S.à r.l.».

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est HDL Holdings, S.à r.l.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet au 26 juin 2013, la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain suivant le taux de change EUR/USD 1.3024 de la Banque Centrale Européenne en date du 26 juin 2013.

L'Actionnaire Unique décide ensuite de convertir, avec effet au 26 juin 2013, la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 1 EUR (Un Euro) à 1.3024 USD.

En conséquence, le capital social de la Société est désormais de 40.246.837.7344 USD et est représenté par 30.902.056 (Trente Millions Neuf Cent Deux Mille Cinquante Six) parts sociales d'une valeur nominale de 1.3024 USD chacune.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus, avec effet au 26 juin 2013, par un montant de 9.344.781,7344 afin de le diminuer de son montant actuel de 40.246.837,7344 USD à 30.902.056 USD (Trente Millions Neuf Cent Deux Mille Cinquante Six Dollars Américains) par la diminution de la valeur nominale des 30.902.056 (Trente Millions Neuf Cent Deux Mille Cinquante Six) parts sociales de la Société de 1.3024 USD à 1 USD (Un Dollar Américain) chacune. Il est également décidé que le surplus d'un montant de 9.344.781,7344 USD et résultant de la diminution du capital social sera alloué, avec effet au 26 juin 2013, au compte prime d'émission de la Société.

Sixième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 30.902.056 USD (trente millions neuf cent deux mille cinquante-six Dollars Américains), représenté par trente millions neuf cent deux mille cinquante-six (30.902.056) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est faite à cette article.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de reconnaître la démission des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date du présent acte:

(i) En qualité de gérants de catégorie A:

- Mr. L. Briley Brisendine Jr., avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique;

- Mme Carol Buchenroth Tomé, avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique; et

(ii) En qualité de gérants de catégorie B:

- Mr. Dwaine A. Kimmet, avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mr. Duane A. Portwood, avec adresse professionnelle sis à 2455 Paces Ferry Road, Atlanta, GA 30339, Etats-Unis d'Amérique.

L'Actionnaire Unique décide de donner toute décharge à Mr. L. Briley Brisendine Jr., Mme Carol Buchenroth Tomé, Mr. Dwaine A. Kimmet and Mr. Duane A. Portwood pour la performance de leur mandat en tant que gérants de la Société.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date du présent acte et pour une durée indéterminée:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- Mr. Christopher KATTOS, directeur financier, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 29 Septembre 1958, résidant professionnellement au 2455 Paces Ferry Road, Building B-12, Atlanta, Georgie 30339, Etats-Unis d'Amérique; and

- Mr. William Craig COSTANTINO, Sr. Manager Consolidations, né à Georgie, Etats-Unis d'Amérique, le 25 Novembre 1969, résidant professionnellement au 2455 Paces Ferry Road, Building B-12, Atlanta, Georgie 30339, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- M. Luc SÜNNEN, réviseur d'entreprise, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe FENDER, réviseur d'entreprise, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Marcel STEPHANY, réviseur d'entreprise né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Outre la réserve légale, la Société maintiendra un compte de réserve spécifique (la "Réserve Spécifique") pour tous les montants d'intérêts payés de temps à autre par l'Emprunteur en vertu d'un contrat de prêt participatif de profits en date du 19 Novembre 2007, tel que modifié, pour la période commençant le 19 novembre 2007 et se terminant le 2 août 2013. Les montants alloués à la Réserve Spécifique ne sont pas distribuables pour une période de 5 (cinq) ans à compter de la date où ils sont devenus non distribuables conformément aux lois fiscales espagnoles.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Binet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013124234/269.

(130151102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Iluba International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 179.872.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before the notary Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. AFRICAN FLORALUSH (PROPRIETARY) LIMITED, trading under the name of "iluba", a private company incorporated under the law of South Africa, registration number 2007/014425/07, with registered office at 6 Dwars Street, Krugersdorp, 1739, Gauteng (South Africa), represented for the present purposes by Mr Jacobus Johannes VILJOEN, company director, residing at 11 Steyn Street, Steynsvlei, Muldersdrift, 1739 (South Africa), by virtue of a power of attorney under private seal given in Muldersdrift on August 14, 2013, which initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. PAOLA'S SECRET GARDEN S.à r.l., a limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, registration number B 175.360, with registered office at L-8041 Strassen, 109, rue des Romains (Luxembourg), represented by its sole manager Mr Serge MILAN, residing at L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare to jointly form:

Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "ILUBA INTERNATIONAL S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's objective is to trade with preserved flowers, foliage, plants and floral décor as well as gift products and all types of goods related to this business.

3.2 The Company may carry out all commercial, financial, movable and immovable transactions directly or indirectly related to the Company's object or that are likely to facilitate or develop it.

3.3 In addition, the Company may have an interest, in any form and matter whatsoever, in all companies and enterprises connected to its purpose or likely to facilitate it as well as borrow, pledge or encumber its goods in favour of other companies, enterprises or third parties and subscribe to or issue financial assets such as obligations.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-two thousand Euro (€ 32,000), divided into thirty-two thousand (32.000) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the Shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital - Limitation to the right to transfer the Shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of directors, Statutory Auditor

9. Board of directors or Sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meeting of the Board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (resolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the Board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory Auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter IV - General meeting of Shareholders

15. Powers of the general meeting of Shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of June, at 3 P.M., and for the first time in 2014.

17. Other General meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter V - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31, 2013.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VII - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated above, have subscribed to the shares created as follows:

- AFRICAN FLORALUSH (PROPRIETARY) LIMITED	18,240 shares
- PAOLA'S SECRET GARDEN S.à r.l.	13,760 shares
TOTAL	32,000 shares

All these shares have been fully paid up in cash, and as a result an amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euros) is at the disposal of the Company, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

Business license

The undersigned notary informs the appearing parties, represented as stated above, that before any business activity or amendment of the object of the company regarding business activity, the party must be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party.

Estimate of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges of any nature, to be paid by the Company in connection with its incorporation approximately equals to EUR 1,500 (one thousand five hundred Euros).

First Extraordinary general meeting of the Shareholders

The appearing parties, represented as stated above, in their capacity as shareholders representing the entire capital of the Company, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.
2. The following have been elected as directors for a period of six (6) years:
 - Mr. Serge MILAN, manager, born on 5 December 1955 in Brest (France), residing professionally at L-8041 Strassen, 109, rue des Romains;
 - Mr Alain Jacques Robert MESTAT, manager, born on 11 March 1966 in Luxembourg, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie;
 - Mr Jacobus Johannes VILJOEN, company director, born on November 11, 1958, residing at 11 Steyn Street, Steynsvlei, Muldersdrift, 1739 (South Africa)
3. The statutory auditor for a period of six (6) years will be the company Fiduciaire de l'Est S.A., with registered at L-6415 Echternach, 9-13, Bréilekes, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.692.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, represented as stated above, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. AFRICAN FLORALUSH (PROPRIETARY) LIMITED, faisant le commerce sous le nom «iluba», une société anonyme constituée selon la loi de l'Afrique du Sud, numéro de registre 2007/014425/07, avec siège social à Plot 149, No 11 Steyn Street, Muldersdrift, Gauteng (Afrique du Sud), représentée pour les besoins du présent acte par Monsieur Jacobus Johannes VILJOEN, directeur de société, demeurant à 11 Steyn Street, Steynsvlei, Muldersdrift, 1739 (République de l'Afrique du Sud), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Muldersdrift le 14 août 2013, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présente acte pour être formalisée avec lui.

2. PAOLA'S SECRET GARDEN S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, numéro RCS B 175.360, avec siège social à L-8041 Strassen, 109, rue des Romains (Luxembourg), représenté par son gérant unique Monsieur Serge MILAN, demeurant à L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «ILUBA INTERNATIONAL S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la Modification des statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La société a pour objet le commerce de fleurs préservées, de feuillage, de plantes et de décor floral ainsi que le commerce de produits de cadeaux et de toute sorte d'articles liés à son commerce.

3.2 La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

3.3 La société pourra également s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation et emprunter, hypothéquer, gager ses biens au profit d'autres sociétés, entreprises ou tiers ainsi que souscrire ou émettre des actifs financiers tels que des obligations.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euro (32.000 €), divisé en trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1.- €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de Modification des statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Chapitre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut

également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Chapitre IV - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2014.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Chapitre V - Année sociale, Répartition des Bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des Bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la Modification des statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont souscrit aux actions créées comme suit:

- AFRICAN FLORALUSH (PROPRIETARY) LIMITED	18,240 actions
- PAOLA'S SECRET GARDEN S.à r.l.	13,760 actions
TOTAL	32,000 actions

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de EUR 32.000,- Euros (trente-deux mille Euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Autorisation d'établissement

Le notaire soussigné a informé les comparants, représentés comme il est dit ci-avant, qu'avant toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

125276

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui sont mis à la charge de la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros).

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les comparants, représentés comme il est dit ci-avant, en leur qualité d'actionnaires représentant l'entière du capital de la Société, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.
2. Les personnes suivantes ont été élus administrateurs pour une période de six (6) ans:
 - Monsieur Serge MILAN, gérant, né le 5 décembre 1955 à Brest (France), demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 109, rue des Romains;
 - Monsieur Alain Jacques Robert MESTAT, gérant, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Jacobus Johannes VILJOEN, directeur de sociétés, né le 11 novembre 1958, demeurant à 11 Steyn Street, Steynsvlei, Muldersdrift, 1739 (Afrique du Sud).
3. Est nommé commissaire aux comptes, pour une période de six (6) ans: la société Fiduciaire de l'Est S.A., ayant son siège social à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 113.692.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.MILAN, J.VILJOEN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 août 2013. Relation: LAC/2013, 39592. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123669/436.

(130150484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

S&B Minerals Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.491.

Im Jahre zweitausendunddreizehn,

Am sechsten Tag des Monats August,

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

- Herr Carsten Opitz, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Brian Gillot kraft Vollmacht vom 6. August 2013, ausgestellt in Monterrey,
- Herr Brian Gillot, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, und
- Herr Stéphane Joly-Meunier, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg,

Die erschienenen Parteien, jeweils handelnd in ihrer Eigenschaft als Vorsitzender, Sekretär und Stimmzähler einer am 2. August 2013 abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der S&B Minerals Participations S.A. (die „Gesellschaft“), einer société anonyme gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.491 (die „Außerordentlichen Generalversammlung“),

ersuchten den Notar folgendes zu beurkunden:

- das Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung (das „Protokoll“) wurde durch den unterzeichnenden Notar, am 2. August 2013 (Nummer 33.714 seines Repertoriums) aufgenommen und befindet sich derzeit in Registrierung beim Luxemburger A.C und beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister.

- Der zweite Beschluss war in der vorgenannten Urkunde vom 2. August 2013 in der englischen Version fälschlicherweise wie folgt angegeben:

Second resolution

The general meeting further resolved to accept the payment by the Sole Shareholder for the subscribed new ordinary shares and new non-voting preferred shares through contribution in kind of two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) ordinary shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) non-voting preferred shares in S&B Minerals Participations 2 S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.971 ("Luxco 4"), all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, for a total value of two hundred ninety-six million nine hundred seventyseven thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,977,099.60).

Und in der deutschen Version fälschlicherweise wie folgt:

Zweiter Beschluss:

Die Hauptversammlung der Aktionäre genehmigte und akzeptierte ferner die Zahlung der neuen Stammaktien und der neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch Sacheinlage bestehend aus zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien der S&B Minerals Participations 2 S.A., einer société anonyme mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.971 („Luxco 4“), welche Aktien einen Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie und einen Gesamtwert von zweihundertsechundneunzig Millionen neunhundertsebenundsiebzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.977.099,60) haben.

Richtigerweise hätte der zweite Beschluss in der englischen Version wie folgt lauten sollen:

Second resolution

The general meeting further resolved to accept the payment by the Sole Shareholder for the subscribed new ordinary shares and new non-voting preferred shares through contribution in kind of five million eight hundred and ninety thousand (5,890,000) new ordinary shares, and three hundred and ten thousand (310,000) non-voting preferred shares in S&B Minerals Participations 2 S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.971 ("Luxco 4"), all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, for a total value of two hundred ninety-six million nine hundred seventyseven thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,977,099.60). The general meeting acknowledged that an error was contained in the Agenda as regards the number of shares contributed to the Company as payment in kind for the subscribed shares.

Und in der deutschen Version wie folgt:

Zweiter Beschluss:

Die Hauptversammlung der Aktionäre genehmigte und akzeptierte ferner die Zahlung der neuen Stammaktien und der neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch Sacheinlage bestehend aus fünf Millionen achthundertneunzigtausend (5.890.000) Stammaktien und dreihundertzehntausend (310.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien der S&B Minerals Participations 2 S.A., einer société anonyme mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.971 („Luxco 4“), welche Aktien einen Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie und einen Gesamtwert von zweihundertsechundneunzig Millionen neunhundertsebenundsiebzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.977.099,60) haben. Die Hauptversammlung stellte fest, dass die Tagesordnung im Hinblick auf die Anzahl der als Sacheinlage eingebrachten Aktien einen Fehler enthielt.

- alle anderen Bestimmungen des Protokolls bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Vornamen, Namen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: B. GILLOT, S. JOLY-MEUNIER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 8 août 2013. Relation: EAC/2013/11055.

Erhalten fünfundsechzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013124446/76.

(130151031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Fall Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.614.

In the year two thousand and thirteen, on the first of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Fall Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.615,

here represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 1 August 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Fall Co 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.614 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 June 2013 number 1374 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital and having waived any notice requirement, resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to two hundred thousand euro (EUR 200,000) through the issue of one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) new shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

The one hundred eighty-seven thousand five hundred (187,500) new shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for a subscription price of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) (the "Subscription Price").

The Subscription Price has been fully paid up by a contribution in kind to the Company, having a value of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500), and consisting in a claim the Sole Shareholder holds against the Company, and having a nominal value of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced.

The Subscription Price of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500) is allocated as follows:

- a. an amount of one hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 187,500) to the share capital of the Company,
- b. an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) to the legal reserve of the Company,
- c. an amount of one million seven hundred eighty thousand euro (EUR 1,780,000) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000), represented by two hundred thousand (200,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le premier août.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Fall Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.615,

ici représentée par Olivier Harles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1. août 2013.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Fall Co 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.614, constituée selon acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 2013, n° 1374 (ci-après la «Société»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et délibère sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) afin de l'augmenter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à deux cent mille euros (EUR 200.000) par l'émission de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique pour le prix valeur d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) (le «Prix de souscription»).

Le Prix de souscription a été intégralement libérée par un apport en nature à la Société, ayant une valeur d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500), et consistant en une créance détenue par l'Associé Unique et ayant une valeur de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite.

Le Prix de souscription d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500) est alloué de manière suivante:

- a. un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) au capital social de la Société,
- b. un montant de vingt mille euros (EUR 20.000) à la réserve légale de la Société,
- c. un montant de un million sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.780.000) au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.”

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10647.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013123626/116.

(130150170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Whitehall French RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.418,26.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.603.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013123894/23.

(130150654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Catania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.048.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Catania Trading Ltd.,	20.000
avec siège social à Vanterpool Plaza, 2 ^{ème} étage, Wickham Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du registre des Iles Vierges Britanniques	
Total	<u>20.000</u>

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Catania S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124666/21.

(130151626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.